**Communiqué de presse**

**« Aide publique au développement »**

**Projet de loi de finances pour 2018**

**Aide publique au développement : une goutte d’eau supplémentaire ne fera pas refleurir le désert. Le gouvernement doit faire évoluer sa position d’ici la fin du processus budgétaire. C’est une question de solidarité, mais également de sécurité et de stabilité pour le territoire national, en particulier pour les Outremer**

Les crédits de la mission Aide Publique au Développement (APD) ont été examinés en première lecture à l’Assemblée Nationale le 10 novembre 2017 dans un triple contexte particulier :

-          **Un nouveau pouvoir exécutif** et une nouvelle majorité parlementaire qui ont fixé et confirmé leurs orientations et leurs objectifs en terme d’aide publique au développement ;

-          L**a mobilisation de la communauté internationale pour la stabilisation du Sahel**, le reflux du terrorisme et le développement de l’ensemble des pays concernés ;

-          **La mondialisation des filières d’immigration clandestine qui impacte le territoire national**, sa sécurité et sa stabilité, et plus largement son développement, lorsqu’il s’agit des territoires et départements d’outremer. Je pense, en particulier, aux départements français d’Amérique et aux départements français de l’Océan indien.

Après 5 années d’un important reflux de notre APD qui nous éloignait, d’année en année, de nos engagements internationaux et de nos obligations morales de solidarité à l’égard de peuples amis, **le projet de budget 2018 pour l’APD met enfin un terme à la dégringolade, sans pour autant ni relancer notre APD, ni inscrire le budget dans la trajectoire voulue par le président de la République**. Le décrochage de la France par rapport à nos principaux partenaires, en particulier européens, l’impossibilité matérielle d’atteindre nos objectifs affichés et nos manquements à notre devoir de solidarité à l’égard de peuples amis, souvent francophones, sont-ils, tout juste, stabilisés. La progression modérée **des crédits budgétaires masque, en fait, une quasi stabilité en euro constant, en particulier en ce qui concerne l’aide bilatérale**. La seule priorité réelle de la mission qui est traduite budgétairement est l’augmentation de l’aide multilatérale pour environ 100 millions € à travers nos transferts communautaires.

Avec une augmentation de façade (100 millions €) représentant seulement 8% de l’effort annuel nécessaire (1,2 milliard € supplémentaires au minimum tous les ans pendant 5 ans) pour atteindre la cible fixée par le Président de la République, il est matériellement impossible de porter notre APD à 0,55% de notre Revenu national brut (RNB) d’ici 2022.

C’est pourquoi, **j’ai appelé les députés de la majorité à prendre conscience que l’objectif présidentiel en matière d’aide publique au développement est tué dans l’œuf, dès le 1er exercice budgétaire. Il leur appartient d’aider le gouvernement à respecter les engagements du Président Macron**.

Mais, au-delà du respect des engagements pris, **une importante progression de l’APD est, également, une nécessité de sécurité nationale**. Comment pouvons-nous envisager aider les pays du Sahel, souvent des états fragiles ou en reconstruction, à faire face au terrorisme et à fixer sur leur sol leurs populations, si nous ne renforçons pas le pied atrophié du développement dans le triptyque Diplomatie-Défense-Développement. **Les 80 millions € en appui-programme extraits annuellement des 200 millions d’APD consacrée au Sahel, sont une goutte d’eau versée dans le désert !** Ne pas augmenter significativement nos appuis **c’est l’assurance de devoir dépenser des centaines de millions € par an en opérations militaires extérieures comme l’atteste les 700 millions de coût annuel pour le budget de l’Etat de l’opération Barkhane**.

**Il en va de même en ce qui concerne l’APD à Haïti, Madagascar et les Comores, 3 pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP).** **Pour prendre le cas des Comores, la faiblesse de notre APD, qui tourne autour de 10 millions € par an, ne permet pas d’espérer voir ce pays se développer, alors que le coût de l’immigration clandestine comorienne à Mayotte représente, pour les seuls secteurs de l’éducation et de la santé, une dépense budgétaire annuelle plus de 300 millions €.** **C’est, de nouveau, un mauvais choix budgétaire que de ne pas augmenter sensiblement l’APD à ces 3 pays amis. Mieux vaut dépenser de l'argent pour aider les pays pauvres à se développer et donner l'espoir à leur population qu'elles ont un avenir chez elles, plutôt que dépenser 10 fois plus en les accueillant à l’insu de notre plein gré en France.**

Il est à espérer que d’ici la fin du processus budgétaire, qui s’achève en décembre, le gouvernement décide de revoir sa copie ./.